

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 968 du 23 septembre 1948 :

n° 968

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1948

Date de publication  
23 septembre 1948

Date du numéro  
30 septembre 1948

### TEXTE INTÉGRAL

M. Servette (Gilbert), est engagé au salaire journalier de huit cent francs (800 francs) par jour ouvrable, en remplacement de M. Ralesa, pour compter du 20 septembre 1948. L'intéressé est affecté au secrétariat général.

**Signé : CHAMBOREDON.**